

Impression : l'imprimeur.com – Réalisation : F Bacheler – mairie d'Artonne



DÉPARTEMENT
DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE RIOM

CANTON D'AGUEPERSE



Document d'information communal sur les Risques Majeurs



LE MOT DU MAIRE

Ce document est conçu pour votre information !

Artonne fait parti des communes présentant des risques dits « majeurs » au sens de la loi. La commune a donc l'obligation d'informer la population.

Rassurez-vous ! le territoire communal est peu exposé par rapport à certains, cependant il convient à chacun de connaître les risques pour mieux les appréhender.

La Commune vous présente donc quelques réflexes à avoir en cas de perturbation, ainsi qu'une cartographie des zones les plus exposées. Cette brochure se complète du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), consultable en mairie. Il organise la gestion des événements et des risques dans leur globalité.

Prévenir, mobiliser, réagir avec plus grande efficacité, tel est notre volonté.

Le maire,

Jean-Claude Molinier

LES NUMÉROS UTILES



Mairie 04 73 33 30 52

Pompiers 18 ou 112 (sur portable)

Météo 0 892 68 02 63

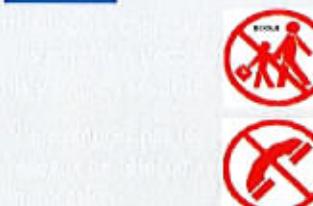
Samu 15

Gendarmerie 17

LE RISQUE INONDATION



Les bons reflexes



Les mesures de prévention de chaque administré

Rappelons que l'entretien des berges et du lit d'un cours d'eau est une obligation légale qui s'impose aux propriétaires riverains. Les propriétaires d'étangs à proximité des cours d'eau sont aussi responsables de la résistance de leur ouvrage et de leur entretien.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles. Elle peut se traduire par :

- la concentration d'eau de ruissellement provenant des coteaux situés dans le périmètre Artonne-Bicon-Glénat. Sont touchés plus particulièrement les lieux dits : les Choses, le Cheptel, les Bardons, les Côtes...

Ces eaux de ruissellement atteignent en cascade le bourg d'Artonne par l'entrée nord ainsi que Glénat et Bicon par leurs entrées Nord Ouest.

L'inondation aux Bardons peut engendrer une inondation du cours d'eau du Creuzet et pourrait provoquer la rupture des bassins situés aux Bardons, à la Ronzière, à la Beaume, et à la Garenne.

- le débordement de la Morge (inondation de plaine) en cas de crue
- la stagnation des eaux pluviales
- le débordement des réseaux d'eau pluviale.

Les mesures de prévention de la commune

- Entretien, drainage, réfection des fossés
- Le PLU sera modifié pour réglementer la construction et la restauration dans ces zones. Pour plus d'informations, veuillez consulter le PLU de la mairie.
- A terme il est prévu de mettre en place des infrastructures naturelles (haies, fascines, bandes enherbées,...) et urbaines (déviation de l'eau).

LE RISQUE COULEE DE BOUE



Une coulée de boue va de pair en général avec une inondation par ruissellement.

Le ravinement à travers les champs a pour effet d'acheminer des coulées de boue qui peuvent prendre de l'ampleur au fur et à mesure de la masse d'eau circulante.

Sont touchés tout comme pour les inondations les lieux dits : les Choses, le Cheptel, les Bardons, les Côtes, ainsi que le périmètre de Glénat et Bicon.

Les coulées de boues peuvent aussi arriver jusque dans le bourg d'Artonne par la rue de Chambriat, et l'avenue Charondière pour ainsi desservir plusieurs ruelles.



Les mesures de prévention de la commune

- Entretien et drainage régulier des fossés
- Le PLU sera modifié pour adapter la construction et la restauration dans ces zones. Pour plus d'informations, veuillez consulter le PLU de la mairie.
- Le mode d'installation de la planche « STOP EAU » (en mairie) peut permettre de lutter contre l'infiltration de coulée de boue et d'eau.



- La commune est commanditaire d'une étude sur les bassins versants d'Artonne, le résultat va permettre la mise en place de mesures :
 - Inviter à un assolement agricole raisonné

- Installer des infrastructures naturelles (haies, fascines, bandes enherbées,...) et urbaines (déviation de l'eau)



Les bons reflexes



LE RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN



Un glissement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Cette instabilité du sol est due essentiellement à la présence de plaques argilo-calcaires, favorisée par des processus liés à l'action de l'eau et de l'homme.

Dans les coteaux de la Limagne il se traduit par des glissements de talus, des ravinements selon la configuration des bassins versants et des coulées de boues. A Artonne le risque de glissement de terrain est très localisé.



Les mesures de prévention de la commune

Le glissement de terrain de « la Cotille » en 1985, a conduit le Conseil Général à prendre des mesures concernant la zone :

- Un arrêté définit une zone non constructible, où toute modification de l'état des lieux (terrassement, déblais, remblais...) et toute création de surface hors œuvre brute est interdite.
- Dans la zone sujette au glissement de terrain ne plantez pas d'arbres trop avides d'eau, etc...
- La commune collabore avec la DDT (Direction Départementale du Territoire) ex DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) structure pour l'analyse des sols et mouvements de terrains.

Les bons reflexes



Ecoutez France Bleu Pays d'Auvergne 102.5 FM



Rentrez chez vous, ne revenez pas sur vos pas, éloignez vous de la zone dangereuse



Ne touchez jamais des fils électriques tombés par terre

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

Le transport de matière dangereuse se situe sur la voie ferrée de l'axe Riom-Gannat. Pour prévenir les accidents, une **réglementation nationale** existe pour le fret (wagons-citernes) et la signalisation des matières dangereuses. Un accident de produits inflammables pourrait avoir pour conséquence une explosion, un incendie ou un nuage toxique.

Le transport de matières dangereuses, c'est aussi le **gaz naturel** par canalisation. Il assure un maximum de sécurité de par sa conception et les moyens de contrôle dont il fait l'objet. Le plan de surveillance est assuré régulièrement par ERGDF, qui en fait l'entretien.



Témoin d'un accident ?

Alerté par une odeur suspecte ?

Alerter les secours, **18 ou 112**

Les bons reflexes



Ne provoquez ni flamme ni étincelle, ne fumez pas



Abritez vous, fermez les portes, fenêtres, coupez la VMC



Pour tous travaux de fouilles, il est obligatoire de demander un D.I.C.T. (Document d'Intention de Commencement de Travaux) auprès de la mairie. Ceci pour vous permettre de localiser les réseaux de gaz naturel de la commune sur votre parcelle.

Les mesures de prévention de la commune



- La voie ferrée d'Artonne se situe en zone non urbanisée et loin des habitations les plus proches. L'entretien, la sécurité et les diverses obligations incombent à R.F.F. (Réseau Ferré de France) via son gestionnaire, la SNCF.

LE RISQUE SEISME



Un séisme se traduit en surface par une vibration du sol, elle est provoquée par la fracture des roches en profondeur. L'ensemble de la commune d'Artonne est classée dans une zone de sismicité faible (1b) par le décret du 14 mai 1991. Bien qu'elle soit très volcanique, l'Auvergne reste moins concernée que d'autres régions par ce risque, qu'il faut quand même connaître.

Les mesures de prévention de la commune

- Plusieurs stations de surveillance sont implantées sur le département et informent les collectivités.
- Grâce au DICRIM, la collectivité porte à connaissance la culture du risque séisme.
- Artonne applique les règles parasismiques pour la construction de bâtiments nouveaux (arrêté du 16 juillet 1992) ou de bâti ancien faisant l'objet de modifications importantes (arrêté du 29 mai 1997), pour les établissements recevant du public.

Un peu d'histoire...

L'examen des séismes historiques montre toutefois deux événements majeurs (intensité VIII) qui ont produit de très graves dommages en 1477 et 1490 avec notamment l'effondrement de bâtiments emblématiques : tours, clochers, églises (Notre-Dame du Port à Clermont, Sainte Amable à Riom, Orcival,...).

Aujourd'hui, grâce aux instruments de mesure en place depuis 1962, la sismicité de l'Auvergne est bien connue. En 40 ans plus de 2000 épicentres ont été localisés

80 séismes ont été enregistrés en moyenne par an sur les dix dernières années.

Les bons reflexes



Eloignez-vous des bâtiments, et de tout élément susceptible de s'effondrer



Se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles



Ne touchez jamais des fils électriques tombés par terre